

Evolution du protocole national de déconfinement -

Réunion du 18 août 2020

Intervention de la CGT

Au moins, nous sommes « consultés » sur la mise à jour du protocole ce qui n'a pas été le cas sur les dernières versions. Mais recevoir une invitation sans document préparatoire en amont n'est pas idéal dans la période actuelle.

La question essentielle pour la CGT depuis le début de cette pandémie est le sujet de la protection des salariés et plus globalement de la population.

Le port du masque est effectivement une solution de protection mais pas la seule. Nous devons aussi nous interroger sur l'environnement de travail, les conditions de travail ainsi que le temps d'exposition des salariés et donc le temps de travail. Du reste dans le contexte de la crise sanitaire du COVID 19, le syndicat allemand IG Metall demande la semaine de travail de 4 jours. La question du télétravail doit aussi être regardée de près, faire l'objet de discussions et de négociations et surtout être mise en œuvre sur la base du volontariat et non être imposée.

La CGT souhaite l'ouverture d'une négociation d'un accord national interprofessionnel sur le télétravail à décliner dans les branches et les entreprises. Le gouvernement ne peut laisser faire « l'inaction » et le peu d'empressement des organisations patronales en la matière.

Pour revenir sur les masques, si son port devient obligatoire dans les entreprises, ils devront donc être considérés comme des Equipements de Protection Individuel (EPI) et donc être gérés comme tel en étant fournis par les employeurs. Ce qui pose la question de leur qualité et niveau de protection, donc du masque FFP2 voir FFP3. Ce n'est pas aux salariés de financer et de procéder à l'achat des masques.

Rendre obligatoire le port du masques sur le lieu de travail, doit aussi nous interroger sur quel outil productif en France pour assurer la fourniture des entreprises dans les meilleures conditions ? Quels moyens seront mis en œuvre pour produire des masques de qualité optimale et identique sur le territoire ? Moyens de production et de contrôle de qualité. Pour rappel, aucun souffle ne doit traverser le masque, on ne doit pas pouvoir éteindre une bougie en portant un masque, ce qui n'est pas le cas de tous les masques qui sont actuellement en vente sur le territoire et utilisés par la population et les salariés.

Vous nous présentez aujourd'hui une mise à jour du protocole national. Pour la CGT, il est nécessaire que des négociations soient organisées dans les branches et dans les entreprises pour décliner les mesures de prévention et de protection des salariés. Il est urgent que des instructions soient rapidement données pour que dans toutes les entreprises et tous les services, y compris celles en dessous du seuil

de 50, les organisations syndicales et les IRP soient convoquées pour que de vraies négociations sur les conditions de sécurité des travailleurs soient enclenchées.

Analysant la situation, une épidémie qui perdure et d'autres se produisent à l'avenir si rien n'est changé, le gouvernement serait bien avisé de rétablir les comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail, supprimés par les ordonnances, qui disposaient d'une véritable expertise et d'un pouvoir d'intervention fort utiles aux travailleurs.

En refusant de redonner aux salariés de réelles prérogatives en la matière, tout en prétendant faire de leur santé une priorité, le gouvernement verse dans l'ambiguïté : les beaux discours d'un côté et de l'autre la volonté de ne surtout pas déranger le patronat en considérant la question de la santé au travail, au-delà de la seule obligation du port du masque.

Les difficultés auxquelles nous sommes souvent confrontés dans les entreprises sont que les employeurs estiment que les mesures à mettre en place sont trop complexes. Il nous semble urgent de développer les services de prévention de la branche ATMP de la sécurité sociale avec les contrôleurs préventeurs de la CARSAT trop peu nombreux sur le territoire et solliciter les services de santé au travail (médecin du travail, ergonomes,...) qui peuvent assurer les missions de conseils aux entreprises et représentants du personnel dans la mise en œuvre des mesures de sécurité sanitaire.

Le rôle des inspecteurs du travail est aussi important dans la période pour peu qu'on leur permette d'assurer leur mission sans pression hiérarchique et disciplinaire. Aussi, Madame la Ministre, la mutation d'Antony Smith sanctionnée pour avoir voulu que les employeurs du bassin rémois assument leur devoir de protection des salariés n'est ni compréhensible, ni acceptable.

Pour résumer la position de la CGT, nous ne sommes pas opposés à la généralisation du port du masque sur les lieux de travail mais celui-ci ne doit pas être le seul et unique moyen de protection des salariés. Les sujets d'organisation, de conditions et de temps de travail doivent aussi être mis sur la table des négociations dans toutes les entreprises même celles qui ne disposent pas d'Instances Représentatives du Personnel. De même que le gouvernement doit doter les services de santé au travail, les services de prévention, les services d'inspection du travail des moyens nécessaires d'intervention et non les réduire.